



METTRE FIN À LA POLLUTION PLASTIQUE :

LE WWF APPELLE À RÉGLEMENTER D'URGENCE LES
PRODUITS PLASTIQUES À RISQUE ÉLEVÉ

VERS UN TRAITÉ POUR METTRE FIN À LA POLLUTION PLASTIQUE



© Vincent Kneefel / WWF

LE WWF APPELLE LES GOUVERNEMENTS À

- Proposer des mesures globales contraignantes pour interdire, réduire, faire circuler en toute sécurité et gérer certains plastiques à haut risque.
- Classer par ordre de priorité les matières plastiques présentant des risques élevés de pollution, y compris les groupes de produits, les applications, les produits chimiques et les polymères concernés.
- Spécifier les plastiques à haut risque susceptibles d'être interdits et éliminés immédiatement au niveau mondial, en particulier le groupe des produits plastiques à usage unique et à courte durée de vie qui peuvent être éliminés sans conséquences environnementales et socio-économiques négatives, tels que les couverts à usage unique, les assiettes, les gobelets, les bâtonnets de coton-tige et les filtres à cigarettes.
- Associer des mesures contraignantes à des mécanismes ambitieux pour permettre une mise en œuvre efficace, y compris une assistance technique et financière, des transferts de technologie et un renforcement des capacités, en accordant une attention particulière aux besoins des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement ;

Mandater la préparation du projet zéro du traité, qui inclut ces propositions spécifiques, dans la période intersessionnelle avant la INC-3.

DE LA POLLUTION À LA SOLUTION

Le plastique étouffe nos rivières et nos océans, tue des espèces et contamine notre nourriture, notre air et notre eau. Et le problème ne fait que s'aggraver.

La masse de tous les plastiques jamais fabriqués est aujourd'hui deux fois supérieure à la masse de tous les animaux terrestres et marins réunis¹. Elle s'est infiltrée dans tous les environnements de la Terre et on la trouve désormais partout, des hauteurs du mont Everest aux profondeurs de la fosse des Mariannes. Si les tendances actuelles se poursuivent, d'ici 2040, la production mondiale de plastique aura doublé et les fuites de plastique dans les océans auront triplé².

La pollution plastique est un problème mondial qui nécessite une solution mondiale. Le plastique qui s'infiltré dans notre environnement à un endroit donné peut se retrouver à des centaines, voire des milliers de kilomètres de là. La réglementation et les mesures volontaires au niveau national se sont révélées inefficaces pour empêcher le plastique de polluer et d'empoisonner notre planète. C'est pourquoi une réponse mondiale unifiée est essentielle pour mettre fin à la crise du plastique.

Nous avons maintenant l'occasion d'inverser la tendance. En mars 2022, après des années de campagne, l'Assemblée des Nations unies pour l'environnement a décidé d'élaborer un traité mondial pour mettre fin à la pollution plastique. Il s'agit maintenant de se mettre d'accord sur les mesures qui seront effectivement incluses dans le traité, les négociateurs espérant finaliser le texte du traité d'ici la fin de l'année 2024. Pour mettre fin à la crise du plastique, le traité doit introduire des règles globales et contraignantes sur l'ensemble du cycle de vie du plastique afin d'interdire les plastiques les plus nocifs, de réduire la production et la

consommation, de promouvoir la réutilisation et le recyclage et de gérer correctement les déchets plastiques.

Cette nouvelle étude présente un cadre permettant aux négociateurs de relever les défis les plus urgents en matière de pollution plastique dans le cadre du nouveau traité mondial. Elle décompose le problème de la pollution plastique en grandes catégories de produits qui sont plus simples à réglementer au niveau mondial, et utilise une approche basée sur le risque pour déterminer leur impact négatif potentiel sur l'environnement. Le rapport examine également les options permettant de traiter efficacement chaque catégorie dans le cadre du traité, en interdisant, en éliminant progressivement ou en améliorant la circulation et la gestion des produits en plastique à haut risque. Lors de l'attribution de mesures de contrôle à chaque groupe de produits, l'étude met en évidence la nécessité de faire des compromis et des échanges, le cas échéant. En particulier, les emballages qui, tout en présentant un risque élevé de pollution, peuvent remplir effectivement une fonction nécessaire pour réduire les déchets et répondre aux exigences en matière de santé et de sécurité.

En priorité, le traité doit inclure des interdictions mondiales immédiates de la production et de la vente des produits les plus nocifs. Nous pouvons facilement nous passer d'un grand nombre de ces produits, en particulier lorsqu'il existe déjà des pratiques alternatives ou des solutions non plastiques. Il s'agit notamment d'articles inutiles à usage unique tels que les couverts en plastique, les filtres de cigarettes et les microplastiques ajoutés aux produits cosmétiques.

Lorsqu'il n'est pas possible d'interdire immédiatement les produits nocifs, le traité doit garantir leur élimination complète d'ici à 2035 au plus tard. Dans certains cas, les alternatives non plastiques n'existent tout simplement pas encore à grande échelle. L'échéance de 2035 donnera aux gouvernements et aux entreprises le temps de mettre en œuvre de nouvelles mesures, telles que des modèles de réutilisation, pour faciliter la transition. Les principaux produits à éliminer progressivement sont les emballages à usage unique, tels que les emballages de vente au détail de produits alimentaires et les contenants pour les plats à emporter.

Pour les produits à haut risque qui ne peuvent pas être éliminés de manière réaliste, nous recommandons une série de mesures de contrôle visant à prévenir la pollution, à promouvoir la circularité, à minimiser les déchets et à les gérer en toute sécurité. Ces mesures comprennent l'élimination progressive de certains produits d'ici 2035 au plus tard, des normes et des exigences harmonisées au niveau mondial, des incitations économiques, des mesures visant à améliorer la collecte et le recyclage des déchets, des systèmes de responsabilité élargie des producteurs et des systèmes de consignation. Les principaux produits concernés par ces mesures sont les emballages, les produits d'hygiène contenant des fibres plastiques et les produits sectoriels tels que les engins de pêche.

Le traité offre aux gouvernements une occasion historique de réglementer conjointement les produits en plastique. En particulier, les pays qui supportent le coût de la pollution doivent pouvoir participer à la réglementation des décisions prises en amont sur la conception des produits ainsi que sur les produits et matériaux qui devraient être autorisés sur le marché. Afin

de garantir une mise en œuvre efficace dans tous les pays, les règles mondiales communes doivent être étroitement liées à un mécanisme solide de mise en œuvre et de soutien financier, les mesures de contrôle telles que la responsabilité élargie des producteurs constituant une source de financement possible.

Un traité audacieux, ambitieux et efficace sera fondé sur l'inclusion et la collaboration. Les négociateurs doivent appliquer une procédure de prise de décision solide et démocratique, sans qu'aucun pays ne puisse opposer son veto aux progrès de la communauté mondiale. Tout au long de cette période de négociation, les décideurs politiques doivent mener des consultations sérieuses avec un large éventail de parties prenantes, en particulier le secteur informel et les communautés les plus touchées par la pollution plastique, afin de s'assurer que le traité est le fruit d'une contribution et d'une représentation mondiales.

Le traité sur la pollution plastique doit marquer un tournant dans l'histoire de l'humanité. C'est une bouée de sauvetage que nous devons saisir si nous voulons inverser les effets de la pollution plastique et contribuer à mettre notre planète sur la voie de la guérison.

EN 2019,

353

MILLIONS DE TONNES DE DÉCHETS PLASTIQUES ONT ÉTÉ GÉNÉRÉS DANS LE MONDE*



LE PROBLÈME DU PLASTIQUE

Le monde produit du plastique à une échelle colossale. La production a explosé au cours des deux dernières décennies, la quantité de plastique produite entre 2003 et 2016 étant supérieure à celle de l'ensemble du 20th siècle³.

Le plastique est bon marché et polyvalent, avec d'innombrables utilisations dans de nombreuses industries. Cependant, près de la moitié du plastique est utilisé pour créer des produits de courte durée ou à usage unique dont la durée de vie est inférieure à trois ans, et qui sont pour la plupart consommés dans les pays à revenu élevé ou moyen supérieur. En 2015, 60 % de tous les plastiques jamais produits avaient déjà atteint leur fin de vie et avaient été jetés⁴. À l'échelle mondiale, moins de 10 % des produits en plastique sont recyclés⁵.

Bien que leur durée de vie utile soit courte, les produits en plastique peuvent persister dans l'environnement pendant des décennies, voire des siècles. Les estimations varient considérablement, mais on pense que 86 à 150 millions de tonnes de déchets plastiques se sont accumulés dans les océans à ce jour⁶. Et le problème ne fait que s'aggraver puisque de plus en plus de plastique se déverse dans la mer chaque jour : on estime que 11 millions de tonnes de déchets plastiques ont pénétré dans l'océan et d'autres écosystèmes aquatiques en 2016⁷.

GROUPES DE PRODUITS EN PLASTIQUE

Tous les plastiques ne sont pas égaux. Les plastiques varient énormément dans leurs applications, leur durée de vie, les matériaux à partir desquels ils sont fabriqués, les alternatives disponibles, la possibilité de les réutiliser ou de les recycler, et les dommages qu'ils causent s'ils sont rejetés dans l'environnement.

Cette étude répartit les produits plastiques à haut risque en quatre grandes catégories de produits - emballages, produits spécifiques à une caractéristique, produits spécifiques à un secteur et microplastiques primaires - en fonction des aspects distincts qui augmentent leur risque de pollution. Ces catégories sont divisées en sous-groupes en fonction des fonctions, des caractéristiques et des modes d'utilisation prévus. Le fait d'abord systématiquement les différents types de produits plastiques à haut risque de cette manière peut constituer une approche efficace pour résoudre le problème complexe de la pollution plastique mondiale.

En raison de la vaste portée mondiale du traité, il est logique de considérer des groupes de produits de cette manière, plutôt que d'essayer de légiférer pour chaque type d'article en plastique - ce qui, en plus d'être incroyablement complexe,



ouvre la voie à des lacunes potentielles. Le traité peut alors prescrire les approches réglementaires et les contrôles les plus efficaces pour chaque catégorie.

Il est important de noter que cette recherche s'est concentrée sur les produits plastiques les plus à risque que le traité doit traiter en priorité et de toute urgence. Ces produits doivent être considérés comme le point de départ. Ces produits doivent être considérés comme le point de départ d'un traité efficace et percutant, qui doit être renforcé au fil du temps pour prendre en compte tous les produits, applications et matériaux en plastique. Les applications et les matériaux.

EMBALLAGE

Le secteur de l'emballage est responsable de la plus grande partie de la production de plastique. On estime qu'entre 31 % et 44 % des 460 millions de tonnes de plastique produites dans le monde en 2019 ont été utilisées pour l'emballage. De nombreux produits d'emballage en plastique ne sont utilisés qu'une seule fois ou pendant une courte période avant d'être jetés, notamment les sacs de transport légers, les bouteilles de boissons et les récipients pour les plats à emporter.

L'analyse fait la distinction entre les emballages sensibles au contact, où le type d'emballage peut affecter les propriétés du produit qu'il contient (par exemple, les aliments, les produits pharmaceutiques) et qui sont souvent soumis à des réglementations strictes en matière de santé et de sécurité, et les emballages non sensibles au contact (par exemple, les articles ménagers, l'électronique). Nous divisons la première catégorie en cinq sous-catégories : aliments et boissons à usage unique, aliments et boissons à usage multiple, cosmétiques et soins personnels, produits médicaux et pharmaceutiques, et autres emballages sensibles au contact.

PRODUITS SPÉCIFIQUES AUX CARACTÉRISTIQUES

La plupart des objets en plastique échoués sur les plages ou flottant dans l'océan sont des produits de consommation à courte durée de vie, de faible valeur ou conçus pour être jetables, comme les bâtonnets de coton-tige, les couverts en

plastique, les lingettes humides et les couches. Presque tous ces produits ont une durée de vie inférieure à trois ans et sont principalement consommés dans les pays à revenus élevés et moyens supérieurs. Ils sont souvent jetés directement dans l'environnement ou dans les réseaux d'assainissement. Nombre d'entre eux ne peuvent actuellement pas être recyclés.

Dans l'analyse, nous divisons ces articles en produits contenant des fibres plastiques non tissées (par exemple, lingettes, filtres à cigarettes) et des plastiques rigides ou flexibles (par exemple, gobelets, sacs). Dans les deux catégories, nous distinguons les produits nécessaires (comme les EPI et les lentilles de contact) de ceux qui ne le sont pas (comme les sachets de thé en plastique et les ballons de baudruche).

Ce groupe comprend également des produits en plastique à durée de vie plus longue. Certains d'entre eux, comme les meubles et les jouets durables, sont moins susceptibles de polluer l'environnement. Mais d'autres produits, comme les pneus de voiture et les textiles synthétiques, contribuent de manière significative à la pollution pendant leur durée de vie parce qu'ils libèrent des microfibres de plastique.

PRODUITS SECTORIELS

Ce groupe comprend les plastiques utilisés dans des secteurs spécifiques, car ceux-ci peuvent avoir une influence significative sur la pollution plastique. L'analyse met en évidence deux secteurs sensibles sur le plan environnemental, dans lesquels les produits en plastique sont utilisés ou éliminés à l'intérieur et autour des écosystèmes naturels : la pêche et l'aquaculture, et l'agriculture. Dans le cas de la pêche, les filets, pièges et autres équipements de pêche perdus ou jetés (connus sous le nom d'"engins fantômes") peuvent s'avérer particulièrement mortels pour la faune aquatique. Dans l'agriculture, les plastiques tels que les films peuvent entrer en contact direct avec la terre et les particules microplastiques peuvent s'infiltrer dans les sols et les cours d'eau. Les plastiques utilisés dans d'autres secteurs, tels que l'électronique et l'industrie automobile, ne sont pas considérés comme une priorité immédiate d'un point de vue environnemental.

MICROPLASTIQUES PRIMAIRES

Les microplastiques - minuscules particules de plastique dont la taille peut atteindre 5 mm - et les nanoplastiques - particules de plastique microscopiques mesurant jusqu'à 0,0001 mm - constituent la forme la moins visible mais la plus insidieuse de la pollution plastique. Ils sont facilement ingérés et ont tendance à se bioaccumuler dans la chaîne alimentaire, avec divers impacts négatifs sur la santé de la faune et de la flore. Si une grande partie de la pollution par les microplastiques provient de la décomposition d'autres produits (microplastiques secondaires), les microplastiques sont également fabriqués en tant que produits à part entière - on parle alors de microplastiques primaires. Il s'agit notamment des microbilles contenues dans les produits de soins personnels tels que les dentifrices, les produits de soins de la peau et les exfoliants, des revêtements antiallures sur les coques des navires et des microplastiques utilisés dans les applications industrielles telles que les encres d'imprimantes,

les peintures en aérosol et les moulages par injection. Cette catégorie comprend également les granulés, les flocons et les poudres produits pour fabriquer d'autres types de plastique.

MESURES DE CONTRÔLE

Pour mieux orienter les négociations, le rapport a divisé les sous-groupes en deux catégories, en fonction de la faisabilité de l'élimination des groupes de produits, tant d'un point de vue technique (existe-t-il des matériaux ou des procédés de remplacement viables ?) que d'un point de vue socio-économique (les changements seraient-ils abordables et socialement acceptables ?) Nous avons également étudié les éventuels impacts environnementaux, sanitaires et sociétaux imprévus de l'élimination ou du remplacement d'un type de plastique.

Classe I : Plastiques qui peuvent être éliminés et réduits sans conséquences négatives importantes.

Le traité devrait interdire immédiatement la production, la vente ou l'utilisation de ces produits. Lorsque cela n'est pas possible dans l'immédiat, le traité devrait introduire :

- Mesures visant à éliminer progressivement les produits d'ici 2035 au plus tard
- Taxes et autres instruments économiques pour réduire la demande
- Normes de produits visant à réduire ou à éliminer l'utilisation du plastique.

Classe II : plastiques qui ne peuvent pas être facilement éliminés

Dans ces cas, le traité doit se concentrer sur les normes et les objectifs visant à prévenir les risques de pollution et à garantir une circulation et une gestion sûres. Les mesures de contrôle devraient inclure

- Objectifs, normes et exigences minimales en matière de collecte, de réutilisation, de recyclage, d'élimination et de contenu recyclé
- Taxes et autres instruments économiques pour inciter à une circulation et une gestion plus sûres
- Systèmes de responsabilité élargie des producteurs
- Systèmes de restitution des dépôts.

INTERDICTIONS

Pour les produits les plus nocifs dont nous pouvons facilement nous passer, le traité devrait introduire des interdictions immédiates. Certains pays ont déjà interdit certains produits en plastique, mais il faut que toutes les nations agissent ensemble pour mettre fin à la crise du plastique. Des règles mondiales permettent de créer des conditions équitables, de promouvoir l'innovation et de faciliter les échanges. La production de plastique, qui dépend des combustibles fossiles, sera réduite, tandis que les systèmes de gestion des déchets, déjà débordés, auront moins de déchets plastiques à traiter. Enfin, nous constaterons une baisse immédiate de certaines des formes de plastique les

Groupes de produits de la Catégorie I, mesures de contrôle correspondantes et justification sommaire

GROUPES DE PRODUITS DE LA CATÉGORIE I	INTERDICTIONS	DIMINUTION GRADUELLE (SUPPRESSIONS ET RÉDUCTIONS GRADUELLES)	NORMES DE PRODUITS	INSTRUMENTS ÉCONOMIQUES	JUSTIFICATION SOMMAIRE	EXEMPLES
1a. Emballage : pour les matériaux en contact - aliments et boissons à usage unique (nécessaire/autre)		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Volumes importants et grande probabilité de fuites. Les interdictions globales sont jugées peu réalisables ou peu acceptables d'un point de vue socio-économique pour l'ensemble des groupes de produits ; la réduction au niveau du produit ou de l'application est appropriée et l'élimination ou la réduction graduelle sont recommandées. Les normes permettent de renforcer la réduction.	Bouteilles de boissons, récipients pour plats à emporter, paquets de chips, sachets et pochettes, filets et emballages pour fruits et légumes, sacs de transport en plastique très légers utilisés comme emballage primaire pour les produits alimentaires en vrac, boîtes à poisson en polystyrène expansé ¹¹ .
1c. Emballage : pour les matériaux en contact - cosmétiques et soins personnels (nécessaire/ autre**)		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Volumes importants et grande probabilité de fuites. Les interdictions globales sont jugées peu réalisables. La réduction au niveau du produit ou de l'application est considérée comme appropriée.	Tubes de dentifrice, flacon de parfum, flacon de shampoing et de savon, pots de crème, lotions et gommages, produits de beauté comme les tubes de rouge à lèvres et de mascara.
1f. Emballage : sans contact		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Volumes importants et grande probabilité de fuites. Les interdictions sont jugées difficilement acceptables d'un point de vue socio-économique.	Emballages pour les produits non énumérés ci-dessus - articles ménagers, articles de papeterie, appareils électroniques, sacs de transport en plastique, etc., y compris les emballages secondaires ou d'expédition/de transport, le cas échéant.
2b. Produits en plastique à caractéristiques spécifiques : à usage unique et à courte durée de vie - fibres/non-tissé - autres (non nécessaire)	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>		Gestion des déchets et recyclage insuffisants, fuites fréquentes. Des alternatives sont souvent possibles. Interdictions soutenues par des normes.	Lingettes humides, mégots de cigarettes, filtres d'aspirateur jetables, sachets de thé en plastique.
2c. Produits en plastique à caractéristiques spécifiques : autres articles à usage unique et à courte durée de vie - nécessaire		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas d'alternatives à l'heure actuelle. Réductions souhaitables et éliminations/réductions graduelles réalisables. Instruments économiques pour encourager les changements de comportement, normes pour les faire respecter.	Lentilles de contact, sacs poubelles, plastique PPE.
2d. Produits en plastique à caractéristiques spécifiques : autres articles à usage unique et à courte durée de vie - autres (non nécessaire)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Gestion des déchets/recyclage insuffisants, fuites fréquentes. Utilisation de plastiques dans des articles non essentiels. Des alternatives sont disponibles en grand nombre. Interdictions soutenues par des instruments économiques en raison de la généralisation de l'utilisation.	Ballons en plastique, couverts/assiettes/gobelets, bâtonnets d'oreillettes, cigarettes électronique jetables.
2e. Produits en plastique à caractéristiques spécifiques : plus longue durée de vie - entraîne une importante libération de microplastiques secondaires		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Interdictions jugées moins réalisables ou moins acceptables d'un point de vue socio-économique. Normes visant à réduire le volume et les fuites dans la conception. Objectifs pour soutenir l'efficacité. Instruments économiques pour encourager le changement de comportement des consommateurs.	Pneus, textiles synthétiques, peinture.
4a. Microplastiques primaires : - application ou ajouts intentionnels de microplastiques	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il existe des solutions de remplacement, avec le coût économique associé de la R&D et la satisfaction des consommateurs. Interdictions appropriées.	Microbilles dans les produits de soins personnels tels que les dentifrices, les produits de soins de la peau et les exfoliants ; application d'une peinture antisalissure sur les coques de navires; micro plastiques utilisés dans des applications industrielles telles que les encres d'imprimantes, les peintures, les peintures en aérosol, les moulages par injection et les abrasifs ; revêtements micro plastiques entourant les granulés d'engrais.

Groupes de produits de la Catégorie II et mesures de contrôle correspondantes

GROUPE DE PRODUITS DE LA CATÉGORIE II	OBJECTIFS	INSTRUMENTS ÉCONOMIQUES	NORMES DE CIRCULARITÉ/EXIGENCES MINIMALES						NORMES POUR RÉDUIRE LES DOMMAGES ENVIRONNEMENT AUX	RPE	SYSTÈME DE CONSIGNE (DRS)	JUSTIFICATION	EXEMPLES
			RÉUTILISATION	COLLECTE	RECYCLAGE	CONTENU RECYCLÉ	ÉLIMINATION	CONTRÔLES DES MICROPLASTIQUES					
1a. Emballage : pour les matériaux en contact - aliments et boissons à usage unique (nécessaire/autre)	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	Possible	☑	Toutes les mesures identifiées peuvent s'appliquer aux emballages de produits alimentaires et de boissons à usage unique. Elles sont toutes pertinentes pour ce groupe et ont été utilisées efficacement pour des produits de cette catégorie.	Bouteilles de boissons, récipients pour plats à emporter, paquets de chips, sachets et pochettes, filets et emballages pour fruits et légumes, sacs de transport en plastique très légers utilisés comme emballage primaire pour les produits alimentaires en vrac, boîtes à poisson en polystyrène expansé.
1c. Emballage : pour les matériaux en contact - cosmétiques et soins personnels (nécessaire/autre)	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑		Possible	Presque toutes les mesures identifiées peuvent s'appliquer à ces groupes d'emballages. Ces groupes de produits sont moins susceptibles de pénétrer dans l'environnement que les emballages d'aliments et de boissons à usage unique.	<p>1c. Tubes de dentifrice, flacon de parfum, flacon de shampoing et de savon, pots de crème, lotions et gommages, produits de beauté comme les tubes de rouge à lèvres et de mascara</p> <p>1d. Flacons de médicaments, plaquettes thermoformées pour pilules, boîtiers de protection et inserts pour dispositifs médicaux, poches à perfusion, tubes à essai.</p>
1d. Emballage : pour les matériaux en contact - pharmaceutiques et médicaux	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑		Possible		Emballages pour aliments d'animaux, dispositifs vétérinaires, produits dangereux.
1e. Emballage : autres matériaux en contact	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑		Possible		Emballages pour les produits non énumérés ci-dessus - articles ménagers, articles de papeterie, appareils électroniques, sacs de transport en plastique, etc., y compris les emballages secondaires ou d'expédition/de transport, le cas échéant.
1f. Emballage : sans contact	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑		Possible		
2a. Produits en plastique à caractéristiques spécifiques : à usage unique et à courte durée de vie - fibres/non-tissé - nécessaire	Possible	Possible	☑	☑		☑	☑		Possible		Possible		Les mesures indiquées peuvent s'appliquer à certains articles, bien que les approches telles que le DRS n'aient pas été suffisamment testées pour les produits de cette catégorie. Les instruments économiques risquent d'encourager les comportements d'élimination illégale.
2c. Produits en plastique à caractéristiques spécifiques : autres articles à usage unique et à courte durée de vie - nécessaire			☑	☑		☑	☑					Les mesures ne s'appliquent pas toutes à cette catégorie et les instruments économiques peuvent être redondants. Les mesures telles que la RPE et le DRS n'ont pas été bien testées.	Lentilles de contact, sacs poubelles, PPE en plastique.
2e. Produits en plastique à caractéristiques spécifiques : plus longue durée de vie - entraîne une importante libération de microplastiques secondaires						☑	☑	☑			☑	Les produits de ce groupe ne sont pas adaptés aux mesures de DRS et n'ont pas fait l'objet d'essais approfondis. La phase à haut risque est la phase d'utilisation dans le cycle de vie.	Pneus, textiles synthétiques, peinture.
3a. Produits en plastique sectoriels spécifiques : marins, aquatiques et terrestres - marins/aquatiques	☑	Possible	Possible	☑	Possible	☑	☑	Possible			Possible	Produits adaptés aux objectifs de collecte et de recyclage, mais irréalisables pour tous les produits. Le DRS serait utile pour le retour de matériel de pêche potentiellement perdu et/ou pour les utilisations de plastique au sol.	Filets, lignes, casiers et chaluts, filets en plastique, tuyaux en PVC, dispositifs de concentration de poissons (FAD). ¹²
3b. Produits en plastique sectoriels spécifiques : marins, aquatiques et terrestres - terrestres	☑	Possible	Possible	☑	Possible	☑	☑	Possible			Possible		Film de paillage, film d'ensilage en plastique, tunnels de serre. ¹³
4b. Microplastiques primaires - pré-production		Possible				☑	☑	☑				Des normes de gestion de la préproduction de granulés existent tout au long de la chaîne d'approvisionnement dans certains pays. Facile à intégrer dans les exigences en matière de santé et de sécurité au cours de la production.	Pastilles, paillettes ou poudres de résine plastique.

plus courantes qui se retrouvent dans notre environnement. La recherche propose des interdictions immédiates pour

- Fibres plastiques inutiles - dans des produits tels que les lingettes humides, les filtres à cigarettes, les sachets de thé
- Articles inutiles à usage unique : couverts, assiettes et gobelets en plastique, bâtonnets d'oreillettes, e-cigarettes jetables, etc.
- Microplastiques ajoutés intentionnellement - y compris les microbilles dans les dentifrices et les produits de soins de la peau, les applications d'antifouling sur les coques de navires, les microplastiques dans les applications industrielles.

Couverts en plastique : Souvent jetés à la poubelle et presque jamais recyclés, les couverts en plastique peuvent facilement être remplacés par des produits réutilisables et plus respectueux de l'environnement. L'UE, le Royaume-Uni et Taïwan, entre autres, ont déjà annoncé des interdictions. Le traité mondial sur la pollution plastique doit mettre un terme définitif à ces articles inutiles.

Microbilles cosmétiques : Nos océans contiennent déjà plus d'un trillion de particules microplastiques, soit 500 fois plus que le nombre d'étoiles dans notre galaxie⁸. Il n'est pas nécessaire de continuer à ajouter des microbilles de plastique aux produits de soins de la peau et autres cosmétiques. De nombreux pays ont déjà mis en place des restrictions, ce qui rend réaliste une interdiction mondiale complète.

RÉDUIRE ET SUPPRIMER PROGRESSIVEMENT

Lorsqu'une interdiction immédiate n'est pas possible, le traité devrait garantir que les produits nocifs soient réduits de manière significative en quantité et éliminés complètement lorsque cela est possible. Certains articles peuvent et doivent être éliminés plus tôt que d'autres, d'ici à 2035 au plus tard, afin de soulager les systèmes de gestion des déchets. Des objectifs et des normes clairs stimuleront l'innovation et ouvriront la voie à de nouveaux modèles de consommation et à des alternatives non plastiques qui peuvent être réutilisées et recyclées. Ceux qui ne peuvent pas être éliminés complètement doivent être réduits au minimum. Le traité devrait réduire et éliminer progressivement :

- Emballages de denrées alimentaires et de boissons à usage unique dont la nécessité n'a pas été démontrée
- Emballages généraux en plastique les articles lorsque leur nécessité ne peut être démontrée
- Les articles nécessaires en plastique à usage unique, comme les EPI, au fur et à mesure que des alternatives non plastiques ou réutilisables deviennent disponibles.

Emballage général à usage unique : Ces articles, qui comprennent les sacs de transport et les emballages d'expédition en plastique, se retrouvent souvent dans l'environnement et ont tendance à se décomposer en morceaux plus petits (devenant ainsi des "microplastiques secondaires"). En raison de la dépendance de la société à l'égard de ces types d'articles, des solutions de remplacement non plastiques sont susceptibles de voir le jour. Par conséquent, des mesures doivent être prises pour s'assurer que les alternatives sont facilement réutilisables ou recyclables afin de ne pas remplacer un polluant par un autre.

Emballages alimentaires à usage unique : Des paquets de chips aux barquettes de plats à emporter, les emballages alimentaires jetables en plastique représentent environ 9 % du

plastique des océans. Ces articles sont difficiles à recycler et se répandent souvent dans l'environnement. Il est important de noter qu'il n'est peut-être pas possible d'éliminer complètement tous les emballages alimentaires en raison de leur rôle important dans la réduction des déchets et le respect des exigences en matière de santé et de sécurité. Il est donc important que l'abandon des emballages en plastique n'entraîne pas une augmentation des déchets alimentaires et d'autres conséquences imprévues.

REMANIER, DIFFUSER ET GÉRER

Pour les produits qui ne peuvent pas être interdits ou éliminés de manière réaliste, le traité devrait spécifier des mesures obligatoires pour éviter qu'ils ne se retrouvent dans l'environnement et pour minimiser les déchets. Il s'agit notamment d'objectifs, de normes et d'incitations visant à garantir que les produits puissent être facilement réutilisés ou recyclés, ainsi que de mesures destinées à encourager la circularité, à améliorer les systèmes de gestion des déchets et à atténuer les dommages causés par le plastique qui finit dans l'environnement. Le traité devrait également imposer ou fixer des normes pour les systèmes de consigne et les systèmes de responsabilité élargie des producteurs (dans lesquels les producteurs supportent le coût du traitement des plastiques qu'ils mettent sur le marché). Ces contrôles devraient porter sur les types de plastiques prioritaires suivants, ainsi que sur tous les articles des catégories précédentes qui ne peuvent être entièrement éliminés :

- Emballages de produits cosmétiques
- Emballage pharmaceutique
- Emballage sensible au contact nécessaire
- Articles nécessaires à usage unique fabriqués à partir de fibres plastiques - comme les produits d'hygiène
- Produits en plastique dans les secteurs sensibles à l'environnement, tels que la pêche et l'agriculture
- Microplastiques primaires utilisés dans la production de plastique.

Matériel de pêche : Les déchets de pêche représentent environ 10 % de tous les déchets marins - 5,7 % de tous les filets de pêche, 8,6 % des pièges et des casiers et 29 % de toutes les lignes de pêche sont perdus chaque année dans le monde⁹. Ces engins fantômes constituent la forme la plus mortelle de pollution plastique, piégeant et emprisonnant les oiseaux de mer, les tortues, les mammifères marins et les poissons. Mais un traité mondial doit résoudre ce problème global en garantissant que les filets sont réutilisés en permanence et qu'ils sont gérés et recyclés en toute sécurité à la fin de leur vie.

Bouteilles de boissons : Les bouteilles en plastique représentent environ 12 % de l'ensemble du plastique présent dans nos océans. En 2021, 583 milliards de bouteilles en plastique ont été produites dans le monde, soit 100 milliards de plus que cinq ans auparavant¹⁰. Alors que 99 % du plastique est actuellement fabriqué à partir de combustibles fossiles, cette forte augmentation de la production a également entraîné une hausse significative de l'extraction pétrolière. Malgré la mise en place de systèmes de recyclage des bouteilles dans de nombreux endroits du monde, de nombreux pays ont encore du mal à faire face à la quantité de bouteilles en plastique produites et vendues.

UNE CHANCE DE CHANGEMENT

Le traité mondial sur la pollution plastique est l'occasion de redéfinir notre relation avec la planète. C'est l'occasion d'éradiquer les produits les plus nocifs pour les personnes, la faune et les habitats auxquels nous tenons tant. Mais il peut aller plus loin : c'est un outil puissant pour nous éloigner de la mentalité de l'usage unique qui alimente la double crise de la nature et du climat, et pour nous mettre sur la voie d'un avenir durable.

Les gouvernements ont l'occasion de rehausser l'ambition et de marquer l'histoire, à commencer par la prochaine réunion du comité de négociation intergouvernemental à Paris, fin mai 2023. Les contrôles de produits décrits ici devraient constituer une partie essentielle du nouveau traité, tandis que l'identification et la hiérarchisation des groupes de produits expliquées dans l'étude apportent une contribution utile aux annexes du traité détaillant ces mesures.

Des consultations inclusives et significatives avec un large éventail de parties prenantes seront essentielles à une transition juste. En particulier, lorsque le secteur informel et les travailleurs informels du secteur des déchets jouent un rôle clé dans la collecte, le tri et le recyclage des plastiques, les gouvernements devraient donner la priorité à un engagement inclusif et approfondi avec eux lors de l'établissement de nouvelles normes robustes et équitables.

Les contrôles de produits doivent également être complétés par des contrôles sur les polymères, les produits chimiques et les additifs. Parmi les autres caractéristiques importantes du traité qui renforcent l'action internationale et mondiale, citons les systèmes harmonisés de déclaration, de suivi et de vérification, les exigences commerciales, le renforcement des capacités et la sensibilisation, compte tenu des grandes différences d'infrastructures et de ressources entre les différents pays. Le traité doit également prévoir et garantir le financement, en particulier pour les pays en développement, de nouveaux processus qui contribueront à créer une économie circulaire et plus équitable.

L'homme est à l'origine de ce problème, mais nous avons les connaissances et les moyens de le résoudre. Le traité mondial sur la pollution plastique est notre seule chance d'y parvenir.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- * OECD (2022), Global Plastics Outlook: Economic Drivers, Environmental Impacts and Policy Options, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/de747aef-cn>
- 1 Elhacham, E., Ben-Uri, L., Grozovski, J. et al. Global human-made mass exceeds all living biomass. Nature 588, 442-444 (2020). <https://doi.org/10.1038/s41586-020-3010-5>
- 2 PEW et SYSTEMIQ. 2020. Briser la vague du plastique. Pew Charitable Trusts, 1-154.
- 3 WWF (2022). Impacts de la pollution plastique dans les océans sur les espèces marines, la biodiversité et les écosystèmes. https://wwfint.awsassets.panda.org/downloads/wwf_impacts_of_plastic_pollution_on_biodiversity.pdf
- 4 Roland Geyer et al. „Production, utilisation et devenir de tous les plastiques jamais fabriqués. Sci. Adv. 3,e1700782(2017).DOI:10.1126/sciadv.1700782
- 5 OCDE (2022). La pollution par les plastiques s'accroît inexorablement alors que la gestion des déchets et le recyclage ne sont pas à la hauteur, selon l'OCDE. <https://www.oecd.org/environment/plastic-pollution-is-growing-relentlessly-as-waste-management-and-recycling-fall-short.htm>
- 6 WWF (2022). Impacts de la pollution plastique dans les océans sur les espèces marines, la biodiversité et les écosystèmes. https://wwfint.awsassets.panda.org/downloads/wwf_impacts_of_plastic_pollution_on_biodiversity.pdf
- 7 The Pew Charitable Trusts (2020). Breaking the Plastic Wave : A Comprehen-



À propos de la recherche

Le WWF a chargé la société de conseil en développement durable Eunomia d'identifier les types de produits en plastique qui présentent le plus grand risque de pollution et de déterminer la meilleure façon de les contrôler. Pour soutenir le processus de négociation, Eunomia a produit deux rapports.

Le premier rapport, intitulé Breaking Down High-Risk Plastic Products, évalue des groupes de produits en plastique en fonction de leurs propriétés, de leurs utilisations, de la manière dont ils se retrouvent dans l'environnement et des dommages qu'ils y causent. Ces groupes de produits sont ensuite divisés en deux catégories : ceux qui peuvent être réduits de manière significative ou éliminés complètement à court terme (catégorie I) et ceux qui nécessitent des mesures de contrôle pour promouvoir la circularité, ainsi qu'une gestion et une élimination responsables (catégorie II).

Le deuxième rapport, intitulé "Réglementer les produits plastiques à haut risque", examine les mesures de contrôle spécifiques visant à réduire et à éliminer la production, la consommation et le commerce des plastiques de classe I, ainsi qu'à gérer et à faire circuler en toute sécurité les plastiques de classe II.

To view these reports, visit panda.org/plastictreaty

NOTRE MISSION EST DE PRÉSERVER LA NATURE ET DE RÉDUIRE LES MENACES LES PLUS PRESSANTES POUR LA DIVERSITÉ DE LA VIE SUR TERRE



Notre raison d'être

Arrêter la dégradation de l'environnement dans le monde et construire un avenir où les êtres humains pourront vivre en harmonie avec la nature.

ensemble, nous sommes la solution... www.wwf.fr

© 2023

WWF, 28 rue Mauverney, 1196 Gland, Switzerland. Tel. +41 22 364 9111 CH-550.0.128.920-7

WWF® and World Wide Fund for Nature® trademarks and ©1986 Panda Symbol are owned by WWF-World Wide Fund For Nature (formerly World Wildlife Fund). All rights reserved.

For contact details and further information, please visit our international website at www.panda.org